



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_2023_0343

**CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION FARFADETS
ET CIE DANS LE CADRE DE
L'EVENEMENT « THEATRE FORUM »**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'évènement « Théâtre Forum » organisé la Ville de Tourcoing qui aura lieu le 20 novembre 2023 à l'Hospice d'Havré ;

Considérant que dans le cadre de cette manifestation, l'association « Farfadets et Cie » s'engage à animer, à l'occasion de la journée internationale des violences faites aux femmes, un spectacle participatif le 20 novembre 2023 ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de partenariat avec l'association « Farfadets et Cie » faisant élection de siège social, 257 rue du Flocon à Tourcoing pour l'animation d'un spectacle le 20 novembre 2023, dans le cadre de l'évènement « Théâtre Forum », à l'Hospice d'Havré.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

06 NOV. 2023



Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint au Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé Réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :